

Michel Sapin se trompe quand il prétend faire rentrer l'argent de l'étranger



Les chiffres avancés par Michel Sapin, ministre des Finances, sont dérisoires et la fortune offshore de nos exilés fiscaux demeure immuable et se compte en centaines de milliards d'euros. - Crédits photo : François BOUCHON/Le Figaro

Impôts (<http://premium.lefigaro.fr/impots/>) | Par Jean-Pierre Robin (#figp-author)

Mis à jour le 28/02/2016 à 22h28

LA CHRONIQUE DE JEAN-PIERRE ROBIN - Les comptes en Suisse se ferment, mais la fuite des capitaux continue.

Coucou les revoilà, les «repentis fiscaux», comme on les appelle, rentrent au bercail. Cette chanson, Michel Sapin, le ministre des Finances, nous la serine depuis deux ans. Les paroles ont le parfum entêtant des bas-fonds (à l'origine le repentis est un mafioso qui décide d'aider la justice en échange d'une protection). Quant à la musique, plus personne ne peut en ignorer les notes tellement nos ministres la fredonnent: 45.000 «dossiers» de repentis, 26 milliards d'euros de capitaux rapatriés en France, près de 7 milliards de recettes supplémentaires pour le fisc en trois ans, etc.

Les chiffres de Bercy épatent la galerie. Or ils sont dérisoires. Le tribut de chasse du «Service de traitement des déclarations rectificatives» (le nom de la cellule spéciale du fisc) est une goutte d'eau: le patrimoine total net des Français représente 13.064 milliards d'euros selon l'Insee (données 2014)! Et surtout la fortune offshore de nos **exilés fiscaux**

([<http://premium.lefigaro.fr/impots/2016/02/28/05003-20160228ARTFIG00130-michel-sapin-se-trompe-quand-il-pretend-faire-rentre-l-argent-de-l-etranger.php>](http://www.lefigaro.fr/impots/2015/08/06/05003-20150806ARTFIG00340-forte-)</u></p></div><div data-bbox=)

hausse-des-expatriation-des-hauts-revenus-en2013.php), qui ont fui en toute légalité l'Hexagone, demeure immuable et elle se compte en centaines de milliards d'euros.

Quelle famille, célèbre ou anonyme, établie à Cognac, le quartier français huppé de Genève, a redéménagé à Neuilly ? Aucune

Seuls la veuve de Carpentras et le garagiste de Bagnolet ont en réalité liquidé leurs comptes en Suisse, dont la rentabilité laissait d'ailleurs fort à désirer. En revanche, quelle famille, célèbre ou anonyme, établie à Cognac, le quartier français huppé de Genève, a redéménagé à Neuilly? Aucune.

À cet égard, le vide des statistiques officielles de l'Insee est sidéral et sidérant. Qu'il s'agisse du patrimoine immobilier et financier de l'Hexagone appartenant à des étrangers ou, à l'inverse, des capitaux des familles françaises ayant adopté un statut fiscal étranger, on ne dispose que d'éclairages scandaleusement lacunaires.

On sait seulement, par la Banque de France, que le capital des grandes entreprises françaises détenu par des actionnaires ne payant pas l'impôt en France est passé de 10% à 50% de la capitalisation totale de ces groupes entre 1980 et aujourd'hui. Voilà un indice infallible de la fuite protéiforme des capitaux depuis trois décennies et qui concerne tous les aspects de la richesse. Aussi bien le capital des entreprises moyennes qui a été cédé à des capitalistes américains, que les titres de propriété de logements haut de gamme sur la Côte d'Azur chère aux Russes.

Notre ministre des Finances s'illusionne quand il laisse accroire qu'il fait rentrer l'argent, alors que **[l'exode fiscal continue \(http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/10/05/01016-20151005ARTFIG00069-42-des-francais-expatries-sont-inquiets-a-l-idee-de-rentre.php\)](http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/10/05/01016-20151005ARTFIG00069-42-des-francais-expatries-sont-inquiets-a-l-idee-de-rentre.php)**(600 à 800 foyers fiscaux payant l'ISF quittent la France bon an mal an). Dans la lutte internationale contre les paradis fiscaux orchestrée par l'OCDE, les chants de victoire n'ont pas changé d'un iota le paysage. «Tout le problème de la France, en matière fiscale, réside dans la gestion de son rapport à l'étranger... Pourquoi la mobilité des fortunes fait-elle la richesse de la

Suisse, de la Belgique ou du Luxembourg et ruine la France?» se demande Yves Jacquin Depeyre, dans son livre *La Réconciliation fiscale* (Éditions Odile Jacob), avec ce sous-titre délibérément provocateur *Savoir imposer la richesse*.

Cet économiste, ancien avocat spécialiste de la gestion internationale patrimoniale, dénonce la schizophrénie de notre fiscalité qui matraque ses autochtones et fait les yeux doux aux non-résidents. Voici un exemple pratique emblématique: soit un appartement parisien d'une valeur de 1,3 million d'euros convoité par un Londonien et un Toulousain, ayant tous deux un patrimoine total de 11 millions d'euros. L'un et l'autre, le Français et l'étranger, devront payer l'ISF au titre de ce bien immobilier, puisque le seuil de déclenchement de l'ISF est à 1,3 million. Le Toulousain sera imposé à un taux de 1,5% sur sa résidence secondaire parisienne, car il acquitte l'ISF sur l'ensemble de sa fortune de 11 millions d'euros. En revanche, le fisc français ne traitera le Londonien que sur sa propriété de Paris, et pas sur le reste qui ne le regarde évidemment pas. Or à ce niveau de richesse (1,3 million), le taux de taxation de l'ISF est de 0,5% (et non pas 1,5%). Pour un même bien, le Londonien sera donc trois fois moins taxé que le Toulousain. En réalité, il échappera totalement à l'ISF, car il aura pris soin de constituer une société civile immobilière et de financer l'achat de son pied-à-terre parisien par de la dette, affichant ainsi un solde nul qui le rend non imposable.

Autre conséquence funeste : la défiscalisation de fait des investissements immobiliers des non-résidents, venus de tous les continents, contribue à la flambée des prix de la pierre en France

Ces disparités de traitement s'observent sur l'ensemble de la fiscalité du patrimoine, de la pierre aux actions d'entreprises. Voilà pourquoi tant de «fortunes françaises» s'expatrient, quitte à investir malgré tout en France, mais avec le statut de non-résident. Pour la même raison, les fonds de pension étrangers tendent à devenir majoritaires dans le capital des groupes du CAC 40. Il en résulte des pertes pour le fisc français qui se soldent en dizaines de milliards d'euros.

Autre conséquence funeste: la défiscalisation de fait des investissements

immobiliers des non-résidents, venus de tous les continents, contribue à la flambée des prix de la pierre en France. Pour le malheur de ses habitants incapables de se loger. L'appauvrissement est à tous les étages.

Les coups de clairon de Michel Sapin ne servent à rien: «Quand la France signe des accords pour lutter contre l'évasion fiscale, sans s'être dotée au préalable d'une fiscalité compétitive, elle pousse ses contribuables dans les bras de ses voisins», dénonce Yves Jacquin Depeyre. Sous couvert de «haine des riches», notre système d'imposition exprime une «haine de soi» collective suicidaire. Il est temps de réconcilier les Français avec leur fiscalité en la refondant sur des principes moins stupides.

À lire l'accueil favorable de nos confrères *Le Point* et *L'Humanité*, La Réconciliation sociale serait un thème fédérateur. On ne peut que se réjouir que le Rotary Club et la ceinture rouge de Paris soient pour une fois à l'unisson.

Cet article est publié dans l'édition du Figaro du 29/02/2016. **Accédez à sa version PDF en cliquant ici (<http://kiosque.lefigaro.fr/le-figaro/2016-02-29>)**



[\(<http://plus.lefigaro.fr/page/jean-pierre-robin>\)](http://plus.lefigaro.fr/page/jean-pierre-robin)

Jean-Pierre Robin (<http://plus.lefigaro.fr/page/jean-pierre-robin>)

Suivre (<http://plus.lefigaro.fr/fpservice/follow/membre/81325031242245596367369127435013/60953>)

Journaliste